



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7473^e séance

Vendredi 26 juin 2015, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ibrahim	(Malaisie)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Ilichev
	France	M. Bertoux
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M ^{me} Hampe
	Nigéria	M. Admanu
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

La situation au Burundi

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité exprime à nouveau sa profonde préoccupation devant la gravité de la situation politique et en matière de sécurité au Burundi dans le contexte des prochaines élections communales, présidentielle et sénatoriales et l'impact de la crise dans la région. Il condamne fermement tous les actes de violence et les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, et réaffirme que les responsables doivent être amenés à en répondre devant la justice.

Le Conseil se félicite des efforts déployés aux niveaux régional et sous-régional pour faire face à la crise et, à cet égard, prend note des conclusions des réunions au sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est tenues les 13 et 31 mai 2015 à Dar es-Salaam, du communiqué publié par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à l'issue de son sommet tenu le 13 juin 2015 à Johannesburg (Afrique du Sud) et des lettres que lui a adressées le Gouvernement burundais.

Le Conseil rend hommage à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Saïd Djinnit, pour ses efforts inlassables, rappelant que ses bons offices ont permis aux parties burundaises de faire quelque peu avancer un dialogue difficile.

Le Conseil prend note de la déclaration dans laquelle l'Union africaine signale que le dialogue politique n'a pas produit les résultats escomptés et que la situation actuelle pourrait mettre en péril les importantes avancées réalisées à la suite de la signature de l'Accord de paix et

de réconciliation d'Arusha pour le Burundi et de l'Accord global de cessez-le-feu de 2003 et compromettre la stabilité de la région.

Le Conseil se félicite de la reprise du dialogue entre toutes les parties burundaises sous les auspices de l'Union africaine, de l'Organisation des Nations Unies, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. À cet égard, il salue la nomination par l'Union africaine d'Ibrahima Fall comme nouveau Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs et Chef du Bureau de liaison de l'Union africaine à Bujumbura. Il se félicite également de l'arrivée à Bujumbura du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, Abdoulaye Bathily, qui permettra à la médiation internationale d'aider immédiatement toutes les parties burundaises à accélérer la recherche d'une solution politique consensuelle à la crise.

Tout en constatant que les parties ont pris des mesures pour respecter les décisions de la Communauté d'Afrique de l'Est et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Conseil demande néanmoins aux parties burundaises d'engager d'urgence un dialogue ouvert à tous et axé, dans l'esprit des Accords d'Arusha et de la Constitution, sur les mesures à prendre pour créer des conditions propices à la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et crédibles.

Le Conseil prend note du fait que, dans son communiqué du 13 juin, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a déclaré que la date des élections devait être fixée par consensus entre les parties burundaises, dans l'esprit du communiqué du 31 mai 2015, dans lequel la Communauté d'Afrique de l'Est demandait le report des élections, et sur la base d'une évaluation technique devant être menée par l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil souligne que le dialogue devrait porter sur toutes les questions sur lesquelles les parties sont en désaccord. Il souligne en outre que ce dialogue devrait porter sur les préoccupations concernant la reprise des activités de la presse privée; la protection des droits

de l'homme, y compris la liberté d'expression et de réunion pacifique, qui doit notamment permettre aux membres des partis d'opposition de faire librement campagne, comme le garantit la Constitution du Burundi; la libération des personnes arrêtées arbitrairement à l'issue de manifestations; le respect de l'état de droit; et le désarmement d'urgence de tous les groupes de jeunes gens armés alliés à des partis politiques, ainsi qu'il ressort des conditions définies dans le communiqué de la Communauté d'Afrique de l'Est en date du 31 mai 2015, ces conditions devant être remplies préalablement à la tenue des élections.

Le Conseil se félicite de l'engagement pris par l'Union africaine et par la Présidente de la Commission de l'Union africaine d'assumer pleinement les responsabilités qui découlent du rôle de l'Union en tant que garante de l'Accord d'Arusha, ainsi que de la détermination de la région à ne pas rester inactive si la situation venait à se détériorer.

À cet égard, le Conseil accueille avec satisfaction la décision prise par l'Union africaine de déployer immédiatement des observateurs des droits de l'homme et d'autres membres du personnel civil; de déployer des experts militaires chargés de vérifier le désarmement de tous les groupes de jeunes gens armés alliés à des partis politiques, qui présenteront régulièrement des rapports sur la mise en œuvre du processus de désarmement; et de dépêcher une mission d'observation électorale si les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et crédibles sont remplies. Il engage instamment le Gouvernement burundais et les autres acteurs concernés à coopérer pleinement à ces processus.

Le Conseil accueille également avec satisfaction la décision prise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'envoyer, au plus tard la première semaine de juillet, une délégation ministérielle comprenant des membres de la Commission pour évaluer la mise en œuvre des conditions exigées par la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Union africaine et le Conseil de sécurité pour la tenue des élections.

Le Conseil demande à la Mission électorale des Nations Unies au Burundi de continuer à s'acquitter pleinement et activement de son

mandat conformément à la résolution 2137 (2014), et notamment de lui faire rapport rapidement avant, pendant et après les élections.

Le Conseil se déclare à nouveau préoccupé par la situation difficile dans laquelle se trouvent les réfugiés burundais qui ont fui leur pays vers les États voisins, rend hommage aux pays d'accueil (République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Rwanda), ainsi qu'aux organismes humanitaires, pour l'appui qu'ils apportent aux populations touchées, et engage la communauté internationale à apporter l'aide humanitaire nécessaire. Il demande instamment au Gouvernement burundais d'instaurer des conditions propices au retour rapide des réfugiés.

Le Conseil demande à tous les acteurs régionaux de préserver la sécurité des populations de la région. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2015/13.

Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Shingiro (Burundi) : Avant de commencer mon propos, je voudrais tout naturellement vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance d'urgence sur la situation au Burundi, destinée à adopter la une déclaration du Président sur cette situation (S/PRST/2015/13). Je voudrais également saluer la présence de M. Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, que je rencontre souvent pour évoquer la situation dans mon pays.

Le Gouvernement de la République du Burundi apprécie à leur juste valeur les efforts déployés par la communauté internationale pour accompagner le peuple burundais vers des élections libres, inclusives et pacifiques. C'est dans ce cadre que le Gouvernement burundais a salué la nomination du nouveau facilitateur en la personne de M. Abdoulaye Bathily, après que son prédécesseur, Saïd Djinnit, a été contraint de démissionner par les partis de l'opposition hostiles à la tenue d'élections.

Concernant le calendrier électoral, le Gouvernement a consenti son report à trois échéances successives, sur recommandation des différents partenaires, entre autres, le Sommet des chefs d'État d'Afrique de l'Est, qui s'est tenu à Dar es-Salam,

le 31 mai 2015, pour donner le temps effectivement aux partis politiques qui refusent de participer aux élections de se préparer en conséquence.

De toutes les façons, étant donné que dans tous les pays que nous représentons ici, les élections constituent le socle de l'indépendance et de la démocratie, même si le Gouvernement est d'accord avec le principe d'un dialogue avec tous les partenaires politiques, celui-ci ne pourrait s'inscrire en dehors des contraintes constitutionnelles car l'autorité en charge de la convocation des élections, à savoir le chef de l'État, tomberait sous l'accusation de haute trahison aux termes de l'article 117 de la Constitution, sur laquelle il a juré avant de prendre ses fonctions de Président de la République.

Par ailleurs, la population, ainsi que les partis politiques et les coalitions politiques qui sont en pleine campagne électorale sur le terrain depuis plus d'un mois sont déjà fatigués par les reports successifs des élections, et se montrent de plus en plus impatients d'aller au scrutin. Ils ne pourraient pas tolérer que leur droit civique d'élire leurs dirigeants soit confisqué par les caprices de quelques partis politiques et de certaines personnes indépendantes malintentionnées qui tentent de retarder ce grand rendez-vous électoral dans notre pays.

Ainsi, comme il a déjà été annoncé, le calendrier le plus reculé techniquement et constitutionnellement acceptable pour éviter le vide constitutionnel et le désordre politique est le suivant : les élections des conseillers communaux et des députés sont prévues le 29 juin, soit lundi prochain. La campagne électorale de ces élections communales et législatives s'est terminée aujourd'hui. L'élection présidentielle se tiendra le 15 juillet, et les élections sénatoriales le 24 juillet. Ce calendrier tient compte des délais et des limites constitutionnels. Aller au-delà de ces dates ferait tomber le Gouvernement dans le vide constitutionnel que personne ne souhaite.

Le Gouvernement burundais s'étonne du comportement des politiciens qui osent dire qu'ils souhaitent une fois de plus un glissement du calendrier électoral. On se demande quel est le genre de glissement du calendrier électoral qu'ils veulent en ce moment précis. Ces politiciens disent aussi qu'ils souhaitent un calendrier électoral émanant d'un consensus de toutes les parties prenantes. Nous tenons à informer le Conseil que nulle part dans la Constitution burundaise il est écrit que le calendrier électoral est établi par consensus

par les hommes politiques. C'est la Commission électorale nationale indépendante qui a la prérogative d'établir le calendrier électoral, comme le prévoit l'article 91 de la Constitution. Faire le contraire serait violer la Constitution, et la Commission électorale indépendante a pu respecter cette disposition. Cet organe chargé d'organiser les élections a consulté les parties prenantes le 8 juin, et les conclusions de cette rencontre ont été prises en considération lors de l'élaboration de l'actuel calendrier électoral. Il s'agit tout simplement du dernier calendrier possible qui respecte la Constitution de la République du Burundi.

Dans les conditions actuelles du processus électoral et compte tenu de l'intransigeance de l'opposition radicale à vouloir chaque fois reporter les élections, le Gouvernement burundais avait un choix à faire entre deux options. La première option était de reporter les élections et d'accepter volontairement de tomber dans un vide constitutionnel dont personne ne maîtrise les conséquences jusqu'à présent. La deuxième option était d'aller aux élections comme prévu, conformément au calendrier issu du troisième report, qui respecte les recommandations et les conclusions des ministres de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), plus l'Afrique du Sud, qui sont venus sur le terrain au Burundi, le 16 juin, pour évaluer la mise en œuvre des recommandations du Sommet de la CAE de Dar es-Salaam et ont recommandé au Gouvernement burundais de conserver le calendrier actuel, parce que les deux reports étaient suffisants et respectaient les délais constitutionnels. Compte tenu du vide constitutionnel qui pourrait s'installer après la date du 7 juillet, au terme du mandat des conseillers communaux, qui sont les seuls habilités à élire les députés, tout cela a fortement agi sur la logique du Gouvernement, qui est d'aller aux élections dans les limites prévues par la loi constitutionnelle.

Pour ce qui est du dialogue politique recommandé, il y a lieu de rappeler que les reports successifs des élections de la part du Gouvernement, ainsi que la mesure de suspendre l'exécution des mandats d'arrêt contre des organisateurs de manifestations violentes sont des preuves de plus de bonne foi du Gouvernement, alors qu'en contrepartie, aucun geste de l'opposition n'a été consenti ni mis sur la table. Le Gouvernement fait donc beaucoup d'efforts, beaucoup de concessions, tandis que les membres de l'opposition, qui sont traités comme des enfants gâtés, qui réclament tout, ne parviennent pas à accepter des concessions et durcissent au fil du temps leurs positions. Ils sont allés jusqu'à récuser M. Djinnit,

non pas pour des raisons objectives, mais juste pour retarder le dialogue.

Le dialogue, qui par ailleurs fait partie du processus de paix, se poursuivra bien entendu même après les élections, car celles-ci sont incontournables pour une paix durable. Le Gouvernement n'attend qu'une chose : que l'équipe désignée à cet effet par le Sommet des chefs d'État de la CAE pour piloter ce dialogue soit en place afin de pouvoir suivre la situation de près, en étant à Bujumbura.

Quant au climat sécuritaire des élections, le programme de désarmement des populations civiles se poursuit normalement, et le Gouvernement rappelle à l'opinion que des instructions ont été données, juste après le Sommet de Dar es-Salaam, à la Commission nationale en charge du désarmement d'accélérer le rythme de récupération de toutes les armes détenues par les groupes affiliés aux partis politiques. En plus des 100 000 armes déjà récupérées par les forces de l'ordre, le Gouvernement a pu accélérer le processus ces derniers temps afin d'assainir la situation sécuritaire dans le pays en vue de créer effectivement un climat propice aux élections. Toutefois, pour arriver à des résultats encore plus satisfaisants, le Gouvernement a invité tous les partenaires sociaux à contribuer à cette tâche afin que personne ne se sente exclu du domaine sécuritaire, particulièrement durant cette période très sensible des élections. Pour sa part, le Gouvernement tient à rappeler à la population et aux observateurs internationaux que toutes les dispositions ont été prises pour assurer la sécurité durant toutes les étapes des élections.

Pour ce qui est de la campagne électorale en cours, elle vient de se terminer pour les élections communales et législatives, mais se poursuit en ce moment, comme je le disais tantôt, pour les autres élections et tous les partis politiques, du moins la majorité, y participent, à part l'opposition radicale. D'ailleurs, je peux informer les membres du Conseil qu'il y a plus de partis politiques qui participent à cette campagne qu'aux élections de 2010.

S'agissant du retour des réfugiés, le Gouvernement fait des efforts particuliers pour que les réfugiés puissent revenir. Le Gouvernement a déjà dépêché des délégations jusqu'à un niveau ministériel dans les pays voisins pour encourager ces réfugiés, qui ne fuient pas la guerre, mais qui fuient les rumeurs, à revenir. On dénombre actuellement entre 35 000 et 40 000 réfugiés qui sont déjà rentrés au Burundi, ce qui est un nombre considérable.

Avant de terminer mon propos, je voudrais revenir très rapidement sur certains aspects de la dimension régionale. Je l'ai dit à plusieurs reprises, une équipe de ministres de la CAE a été dépêchée sur le terrain le 16 juin par les chefs d'État de la région, plus l'Afrique du Sud, pour évaluer l'état de mise en œuvre des recommandations du Sommet du 31 mai. Ces ministres ont conclu que le calendrier actuel doit être maintenu, qu'aller au-delà serait moins productif. Par conséquent, lorsque d'autres positions extracontinentales proposent maintenant un report des élections qui vont avoir lieu dans 48 heures, on est en droit de se poser la question de savoir pourquoi il existe une telle divergence avec les prises de position régionales. Je voudrais dire que les ministres, qui ont conclu à la nécessité de maintenir le calendrier actuel, étaient dépêchés par les chefs d'État. Par conséquent, prendre des positions contraires à celles de ces délégués spéciaux des chefs d'État reviendrait à remettre en cause les chefs d'État de la région. Il est important que les acteurs de la région et leurs décisions soient respectés. Personne ne peut prétendre aimer plus l'Accord d'Arusha que les Tanzaniens. L'Accord d'Arusha a été négocié et signé à Arusha, en Tanzanie. Les Tanzaniens sont les garants de cet accord, ils nous connaissent, nous avons été des réfugiés en Tanzanie. Il n'y a donc personne qui peut prétendre défendre les Accords d'Arusha mieux que les Tanzaniens, que les Sud-Africains, que la région. Par conséquent, si les Tanzaniens proposent un calendrier au nom de la CAE, cela devrait être compris de tout le monde, parce qu'ils connaissent la région mieux que quiconque.

Je dois aussi signaler très rapidement un point important. On sait ce qui se passe dans notre pays, parfois en lisant sur Internet, parfois, en lisant des rapports. Mais il y a aussi des non-dits qui sont derrière cette situation. Nous sommes au courant des « plans macabres » échafaudés par certains de nos partenaires, minoritaires car la majorité de nos partenaires sont de bonne foi, d'appliquer au Burundi le plan qui a été appliqué au Burkina Faso, c'est-à-dire occasionner des manifestations violentes, suivies d'un chaos, suivi d'un coup d'État qui viendrait résoudre ce chaos, et le coup d'État lui-même suivi d'un gouvernement de transition, exactement le format burkinabé. Les Burundais ayant résisté au coup d'État du 13 mai, ces mêmes partenaires, qui veulent créer cette situation d'un gouvernement de transition, qui veulent imposer au Burundi les leaders qu'ils souhaitent, que font-ils maintenant? Après l'échec du plan façon « Burkina Faso », au sujet duquel nous avons des preuves documentées, leur nouveau plan vise

à appliquer au Burundi le plan qui a été suivi en Côte d'Ivoire. Ce plan consisterait à reporter éternellement les élections au Burundi, pour créer un vide constitutionnel. Ce vide constitutionnel aboutirait à un gouvernement de transition qui serait très affaibli. Entretemps, il pourrait y avoir des rébellions à gauche et à droite. Cela se solderait de la même manière qu'en Côte d'Ivoire; tout le monde sait ce qu'il s'y est passé.

Le Gouvernement burundais, qui est responsable de la sécurité et de la paix de son peuple, ne peut pas accepter de tomber dans un vide institutionnel – dans un trou – alors qu'il le voit arriver. C'est pour cela que nous optons d'aller aux élections lundi, pour que la majorité écrasante de la population, plus de 95 %, qui veut ces élections ne soit pas prise en otage par cette minorité radicale qui ne veut pas des élections, mais un gouvernement de transition pour occuper des postes sans passer par les urnes.

Voilà globalement l'état de la situation. Ces deux plans, le Conseil peut s'informer, sont des plans qui existent. J'ai donc voulu en faire part au Conseil plutôt que garder ces informations pour moi-même.

Pour terminer, je me permets d'informer le Conseil que, malheureusement, certains de nos hommes déployés en Somalie au sein de la Mission de l'Union africaine en Somalie ont été attaqués et sont morts sur le champ de bataille. Nos hommes font un excellent travail en Somalie pour aider nos frères à restaurer la paix dans ce pays. Nous sommes prêts à continuer de sacrifier nos hommes pour atteindre cet objectif commun, qui est de restaurer la paix dans ce pays frère. Ces attaques, au lieu de nous décourager, vont nous donner encore plus d'énergie et de détermination pour venir à bout des Chabab.

La séance est levée à 15 35.